

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLEE PLENIERE

---

Vendredi 24 mai 2019

Hôtel du Département

Compte administratif 2018

**INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement = 30,042 M€  
Dépenses d'investissement = 31,722 M€



Résultat de gestion =  
-1,680 M€

Rappel résultats gestion =

- en 2017 : + 2,032 M€
- en 2016 : + 0,737 M€

**FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement = 170,366 M€  
Dépenses de fonctionnement = 166,262 M€



Résultat de gestion =  
+ 4,103 M€

→ Réalisation des dépenses = 94%

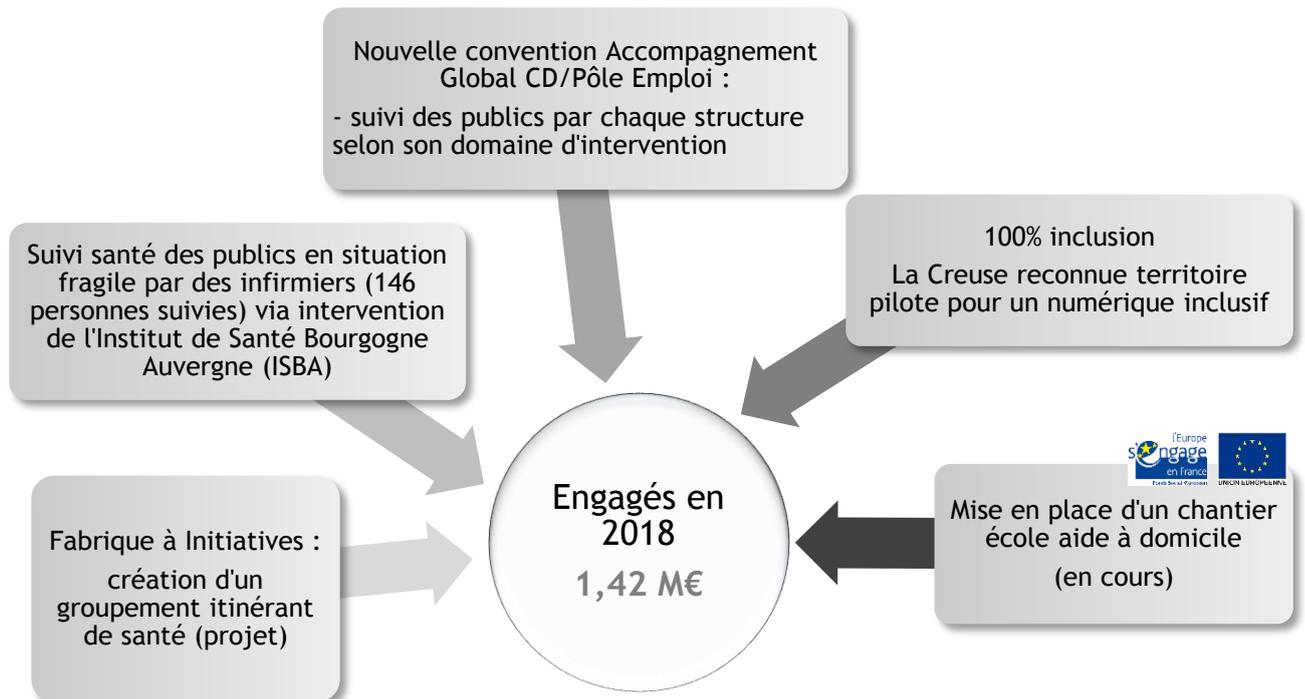
→ Réalisation des recettes = 95%

Rappel résultats gestion =

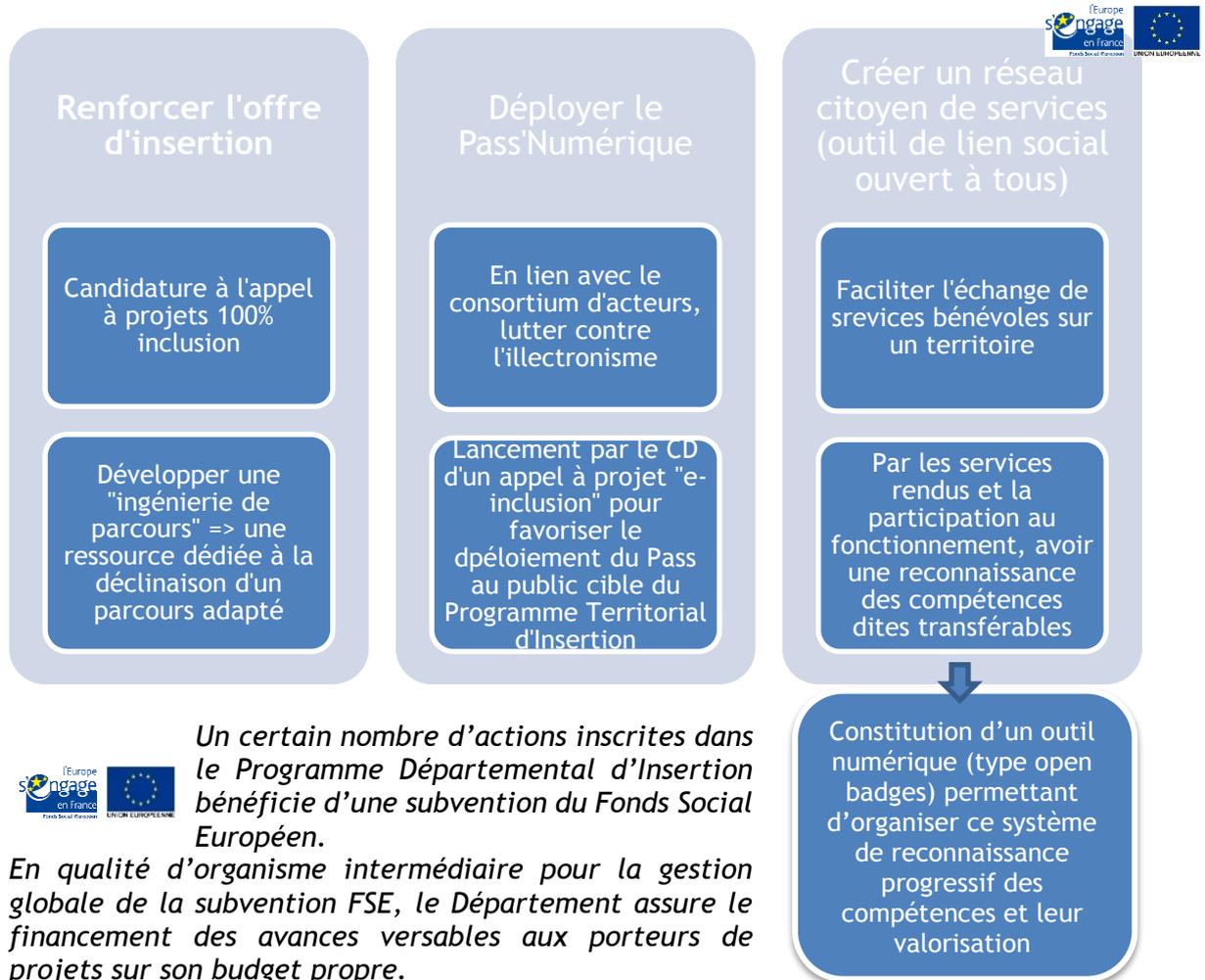
- En 2017 : + 40 333,60 €
- En 2016 : + 4,331 M€

Investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat gestion 2018 : - 1,680 M€</li> <li>• Résultat clôture 2017 reporté : + 3,230 M€</li> </ul>
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat gestion 2018 : + 4,103 M€</li> <li>• Résultat clôture 2017 reporté : + 5,953 M€</li> </ul>
Total	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat clôture 2018 Fonctionnement = + 10,056 M€</li> <li>• Résultat clôture 2018 Investissement = + 1,550 M€</li> <li>• Résultat clôture 2017 : Fonctionnement + 5,953 M€ / Investissement + 3,230 M€</li> <li>• Résultat clôture 2016 : Fonctionnement + 5,912 M€ / Investissement + 1,198 M€</li> </ul>

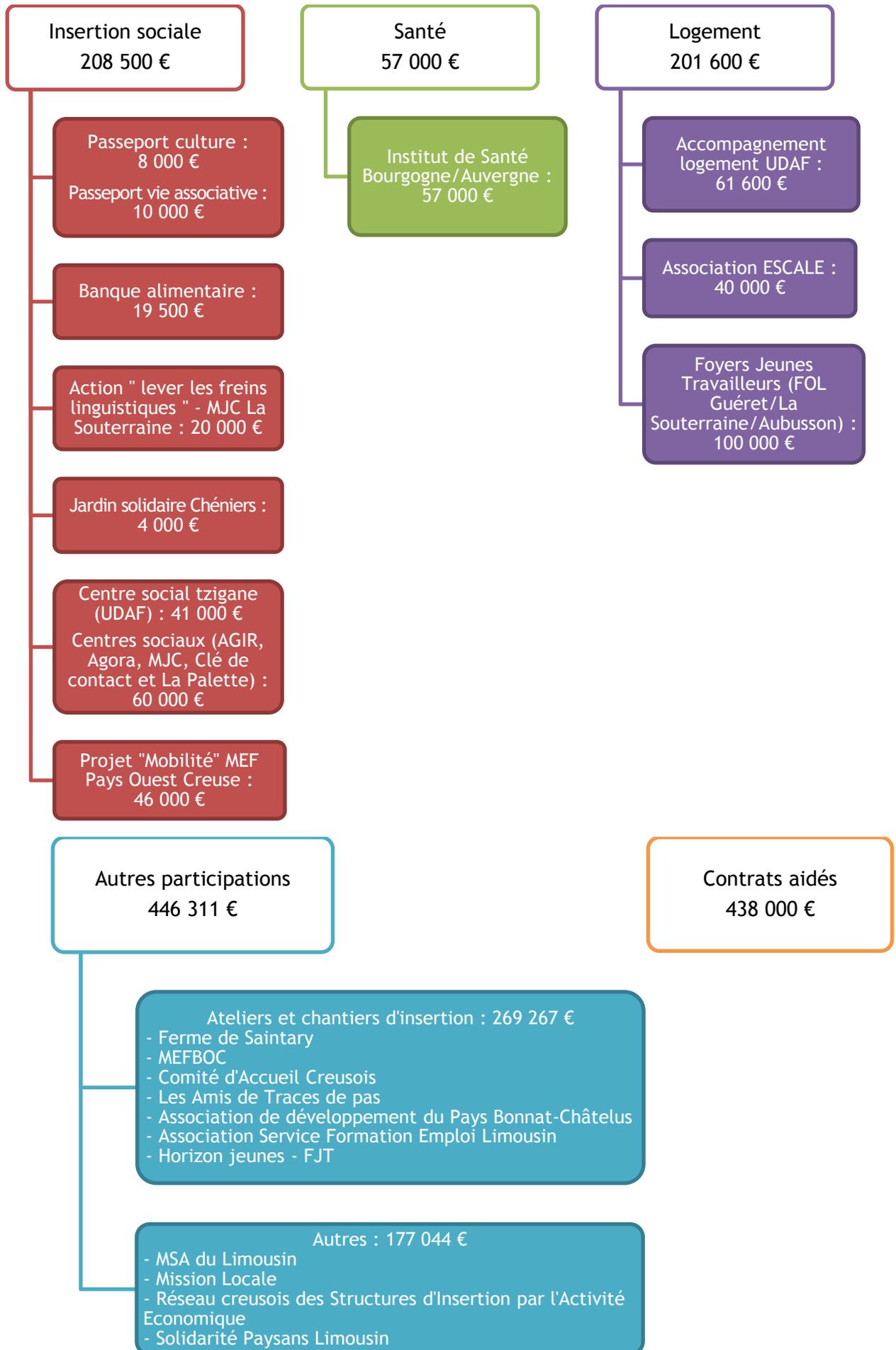
Programme Départemental d'Insertion (PDI) - Actions significatives



**2019 = 1,38 M€**



**Soutien aux partenaires 2019 = 1,35 M€**



### Mineurs non accompagnés

Depuis 2016, le nombre de MNA est en nette augmentation.

	2016	2017	2018	2019 Au 30/04/2019
Nombre d'accueillis sur l'année	21	44	66	56
Nombre de présents au 31/12	28	34	55	54*
Dépenses hébergement	398 600 €	963 873 €	790 773 €	238 517 €
Dépenses familles d'accueil	30 433 €	206 333€	294 958 €	
<b>TOTAL</b>	<b>429 033 €</b>	<b>1 170 206 €</b>	<b>1 085 731 €</b>	

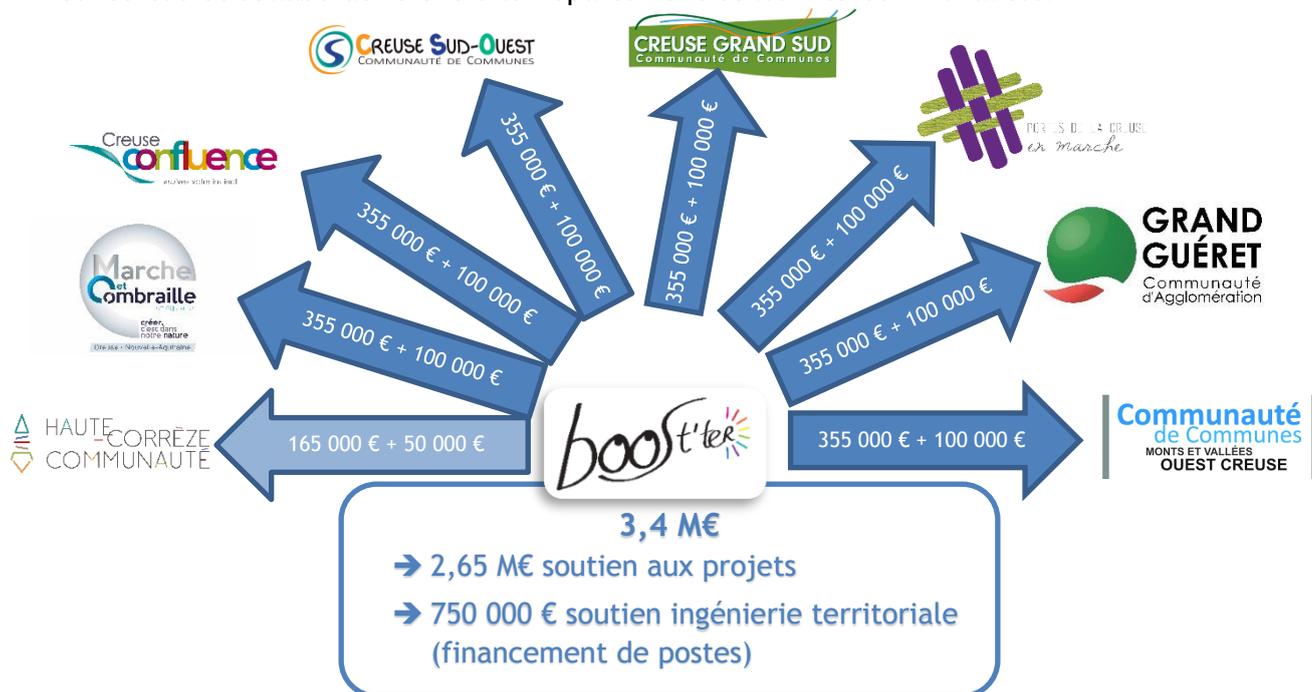
Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les préfetures peuvent contribuer à l'évaluation de minorité des MNA par le biais d'un traitement de données à caractère personnel. Ce processus permet au Conseil départemental d'identifier la minorité des personnes et de s'assurer qu'ils ne se présentent pas successivement dans plusieurs départements.

Ainsi, le Conseil départemental pourra statuer très rapidement, dès lors qu'il sera informé que la personne est connue comme majeure.

Ce processus prévoit également le rôle de l'Education Nationale dans la prise en charge des MNA notamment le passage d'un bilan de compétences afin d'orienter au mieux le mineur dans son parcours scolaire et professionnel.

### Politique territoriale 2019-2023

Le Département s'engage, aux côtés des intercommunalités, pour les accompagner techniquement et financièrement dans leurs projets de territoire. Un engagement qui se formalise par une nouvelle génération de contrats territoriaux : les contrats Boost'ter, construits de façon concertée et collaborative entre le Département et les intercommunalités.



## Plan d'Intervention Végétation

Pour la campagne 2019-2020, le Plan d'Intervention Végétation prévoit la reconduction des dispositions de la précédente campagne.

Rappel : 4 400 km de routes départementales (soit 8 800 km d'accotements)

### POURQUOI ?



#### SÉCURITÉ

- Sécurité des usagers
- Préservation du réseau routier départemental



#### PLUS ÉCOLOGIQUE

- Préservation de la biodiversité (faune et flore)
- Limitation de la prolifération des plantes invasives
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires depuis 10 ans

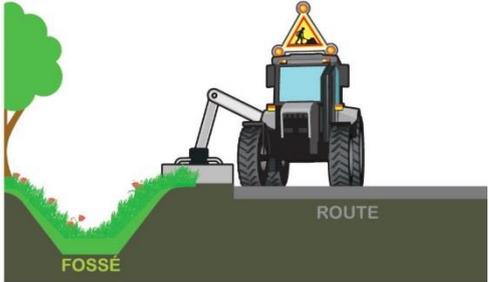
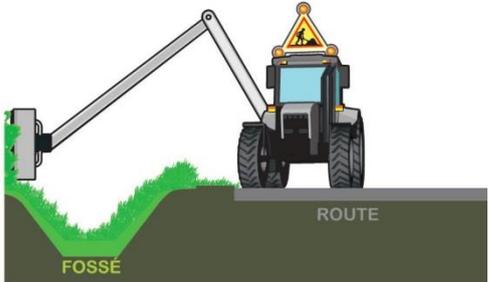


#### PLUS ÉCONOMIQUE

- Limitation des coûts de fonctionnement (casse et usure du matériel, consommation de carburant...)



### QUAND ET COMMENT ?

JANVIER	<h4>1ÈRE COUPE DE SÉCURITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fauchage sur une seule largeur d'outil</li><li>• Dégagement du gabarit routier et de la visibilité dans les carrefours et les virages</li><li>• Hauteur de coupe : entre 10 et 12 cm</li></ul> 
FÉVRIER	
MARS	
AVRIL	<h4>2ÈME COUPE DE SÉCURITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coupe identique à la première avec objectif de fin de fauchage mi-juillet</li></ul>
MAI	
JUIN	
JUILLET	<h4>DÉBROUSSAILLAGE</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Débroussaillage des fossés et talus</li><li>• Taille des haies uniquement sur la partie verticale côté domaine public*</li></ul> 
AOÛT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DÉCEMBRE	

\* en substitution aux propriétaires riverains à qui il appartient de ne pas laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier (article R116-2-5 du Code de la Voirie Routière)

---

*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
du bassin versant de la Creuse*

---

Le Conseil départemental est sollicité sur la définition du périmètre d'un futur schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Creuse.

Cet outil permet de promouvoir la **gestion durable et équilibrée de la ressource en eau**. Les décisions prises auront un impact sur :

- le partage de la ressource en eau et la gestion des conflits d'usage,
- la préservation des têtes de bassins versants et des zones humides,
- l'amélioration de la qualité de l'eau.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a réalisé une **étude comparative sur trois périmètres potentiels**, dont l'un semble être le plus adapté : celui sur **l'ensemble du bassin versant de la Creuse**, qui couvre plus de 50% du territoire :

- cohérence hydrographique,
- meilleure prise en compte des enjeux globaux,
- rationalisation des coûts directs et indirects d'animation du territoire et de fonctionnement de la commission locale d'eau.

Cette couverture majoritaire par le SAGE Creuse ainsi que le fait que nous soyons à l'amont du bassin versant, confèrent toute légitimité aux représentants du Département pour prendre part, de manière significative, à la gouvernance de ce schéma.

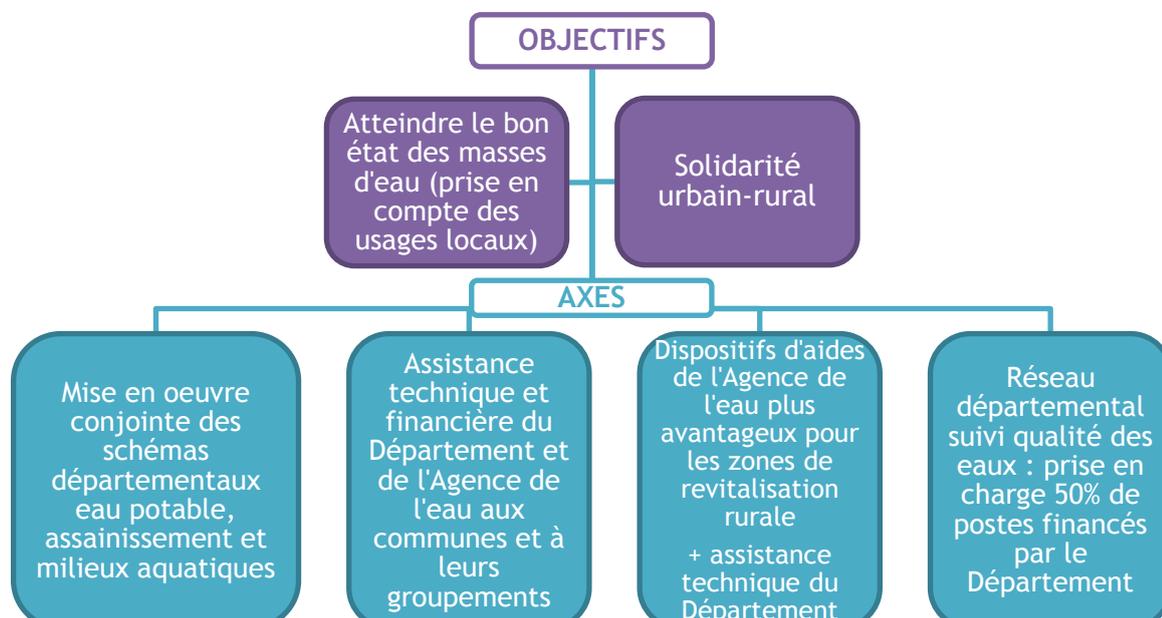
---

*Partenariat Agence eau Loire-Bretagne*

---

Le Département renouvelle son partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne via une convention pour 2019-2021. Ce partenariat permet au Conseil départemental de bénéficier d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre des politiques dans le domaine de l'eau.

- ➔ alimentation en eau potable
- ➔ assainissement
- ➔ milieux aquatiques



---

*Décision modificative budgétaire*

---

Parmi les décisions modificatives budgétaires, on notera :

Une enveloppe "subventions culturelles" supplémentaire de  
**50 000 €**

Projet expérimental SYNERGIE :  
**60 000 €**

Projet d'électricité verte locale  
en circuit court pour alimenter  
les bâtiments publics.

Crédit supplémentaire pour le  
soutien exceptionnel aux  
éleveurs - transport de  
fourrages : **20 000 €**